CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER :

Projets à court terme

La composante **Projets à court terme** du programme *Créer, connaître et partager* finance les artistes professionnels et les artistes en devenir, les passeurs culturels, les professionnels des milieux artistique et culturel, les groupes, les collectifs et les organismes artistiques et culturels des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les subventions offrent un soutien à toute combinaison d’activités pour des projets d’une durée de 12 mois ou moins qui sont admissibles au programme Créer, connaître et partager.

Le programme *Créer, connaître et partager* soutient des activités dans 3 grands domaines :

* **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
* **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l’entretien, à l’innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique, ainsi que le renouvellement et la conservation de l’art traditionnel en font partie.
* **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l’exposition, à la présentation et à la distribution d’œuvres d’artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l’étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme, pour déterminer l’admissibilité de votre projet avant de faire une demande. (voir la section **Coordonnées**)**.**

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** – [projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** –Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** –Jusqu’à concurrence de 100 000 $

Si votre situation géographique vous occasionne des frais accrus ou inhabituels, vous avez peut-être droit à une allocation pour communauté éloignée. C’est le personnel du programme qui détermine le montant au cas par cas. Contactez un agent de programme si cela vous concerne.

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez présenter 2 demandes par année à cette composante (du 1er janvier au 31 décembre) et recevoir au total un montant combiné de 100 000 $. Les subventions ne peuvent pas reprendre des activités qui bénéficient d’une autre subvention du Conseil des arts.

# Objectifs du programme *Créer, connaître et partager*

* Appuyer la capacité créative et le perfectionnement professionnel des individus, groupes et organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
* Faciliter la conservation, le renouvellement et la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.
* Soutenir les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l’exploration, la création et la production d’œuvres coutumières, traditionnelles et contemporaines.
* Aider les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis à présenter, exposer et diffuser leurs œuvres au Canada et à l’étranger.
* Renforcer et appuyer la présence des artistes et des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

* Artistes professionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Artistes en devenir des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ont un mentor associé au projet
* Professionnels des milieux artistique et culturel des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Passeurs culturels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Organismes à but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui sont en activité depuis au moins 2 ans
* Organismes sans but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent seulement soumettre une demande à la composante Projets à court terme pour des activités stratégiques ou exceptionnelles qui ne sont pas incluses dans leur subvention de base.

Pour les individus seulement : votre candidature pourrait être prise en considération pour un [prix](https://conseildesarts.ca/financement/prix) sur la base de l’information que vous soumettez dans votre demande de subvention et votre profil de candidat. Si vous ne voulez pas être considéré pour un prix, veuillez envoyer un courriel à prix@conseildesarts.ca en prenant soin d’indiquer RETRAIT dans la ligne d’objet.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Les activités doivent être menées par des artistes, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistiques et culturel admissibles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les activités peuvent inclure la participation ou la collaboration d’artistes non autochtones.

Vous pouvez soumettre une demande pour toute combinaison d’activités d’une durée de 12 mois ou moins qui sont admissibles au programme *Créer, connaître et partager,* y compris :

* ***Créer*** — la recherche; la création; la production; le discours critique (y compris la recherche ou la rédaction); les résidences; les collaborations
* ***Connaître*** — les mentorats; la formation artistique; les initiatives communautaires visant à inspirer les jeunes par la pratique artistique; la préservation de la langue par des pratiques artistiques; la transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques; le maintien des connaissances traditionnelles par la pratique artistique; l’accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle; la recherche; les collaborations
* ***Partager*** — les expositions locales, régionales, nationales et internationales; la mise en œuvre de stratégies de diffusion et la réalisation d’objectifs organisationnels; les activités d’édition; les rassemblements comportant des pratiques artistiques; les collaborations; le marketing et la publicité; les présentations, festivals et vitrines; les événements de réseautage portant sur des pratiques artistiques; les activités de rayonnement

Si votre demande concerne une tournée d’œuvres existantes, vous devez plutôt présenter une demande à [Rayonner au Canada : Circulation et tournée](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-au-canada/circulation-et-tournee) ou [Rayonner à l’international : Circulation et tournée](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-a-l-international/circulation-et-tournee).

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant la date limite, ni pour celles qui sont financées par une autre composante ou par un autre programme du Conseil des arts, ni pour celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

Tous les frais encourus pour soutenir les activités mentionnées ci-haut, y compris les frais de subsistance. Les coûts d’immobilisation ne sont pas admissibles.

# Évaluation - Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité d’évaluation par les pairs](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) autochtone qui évaluera votre demande de la composante **Projets à court terme** du programme *Créer, connaître et partager*, en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Pertinence 40 %** (note minimale de 25 sur 40)

* La clarté de votre pensée artistique ou culturelle
* La qualité de vos œuvres antérieures et de celles d’autres participants clés, le cas échéant
* La rigueur de votre démarche artistique, critique, de programmation ou de conservation

**Impact 40 %** (note minimale de 25 sur 40)

* La contribution à votre développement artistique ou culturel
* L’avancement de votre pratique artistique ou culturelle, ou l’enrichissement de la vie culturelle de votre communauté

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Un budget réaliste, y compris d’autres sources de revenus, l’utilisation efficace des ressources et les cachets à verser aux participants du projet
* Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires pour mener à bien le projet

**Investissement dans les ressources humaines des Premières Nations, des Inuits et des Métis**

* Votre projet doit comprendre une représentation raisonnable de participants et de postes clés attribués à des individus des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Connaissances traditionnelles autochtones et propriété intellectuelle culturelle (si cela s’applique au projet)**

Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :

* les protocoles appropriés sont observés
* vous abordez les questions d’intégrité, d’authenticité et de soutien communautaire

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et les résultats escomptés
* votre échéancier et votre plan de projet
* votre budget
* les partenaires ou les organismes d’accueil, le cas échéant

Vous devrez également soumettre:

* les notices biographiques des participants clés des domaines artistique, culturel et technique, le cas échéant
* une lettre d’invitation ou de confirmation de votre partenaire, de l’organisme ou de l’événement, le cas échéant.
* un exemple pertinent d’œuvre antérieure et un exemple pour chaque participant clé, le cas échéant
* si vous êtes un artiste en devenir, une lettre ou un courriel d’entente de votre mentor, ainsi que sa notice biographique à jour.

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin de votre projet.

# Coordonnées

Avant de soumettre une demande, nous vous suggérons de parler à un agent de programme si vous avez des questions ou besoin d’éclaircissements.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nom de la subvention** (environ 10 mots) **\***

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant), LIEU (le cas échéant) et DATES.** (environ 25 mots, 150 caractères)

Par exemple : « Pour effectuer de la recherche sur le SUJET dans le Nord québécois du jour/mois/année au jour/mois/année. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début du projet \***

Cette date doit être ultérieure à la date limite.

1. **Date de fin du projet \***

Cette date peut être jusqu’à 12 mois après la date de début du projet.

1. **Pour des fins de statistiques uniquement, indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande. (environ 25 mots, 150 caractères)**

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, mordillage d’écorce de bouleau, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Expliquez votre projet, y compris :** (environ 1 000 mots) **\***
* votre démarche artistique, critique, ou votre démarche de programmation ou de conservation
* la raison d’être artistique du projet
* les participants clés/ partenaires / collaborateurs et pourquoi vous les avez choisis

**Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base doivent expliquer en quoi l’activité proposée ne fait pas partie de vos activités régulières. Vous devez avoir l'autorisation écrite d'un agent de programme avant de faire une demande.**

1. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez travailler sous la direction d’un mentor pour votre projet. Veuillez donner les raisons qui expliquent votre choix de mentor.** (environ 250 mots)
2. **Que désirez-vous accomplir? Comment ce projet contribuera-t-il :** (environ 500 mots) **\***
* à votre développement artistique ou culturel?
* à faire avancer votre pratique artistique ou culturelle, ou à l’enrichissement de la vie culturelle de votre communauté artistique ou culturelle (cela pourrait inclure les communautés géographiques, fondées sur la Nation, sociales, culturelles ou artistiques)?
1. **Décrivez l’expérience et les compétences que vous et vos partenaires, le cas échéant, possédez et qui permettront de mener à bien ce projet.** (environ 250 mots) **\***
2. **Expliquez sur quelle base vous déterminez les honoraires versés aux participants, le cas échéant.** (environ 100 mots)

Vous devez verser des cachets appropriés aux principaux participants du projet.

1. **Connaissances traditionnelles autochtones ou la propriété intellectuelle culturelle** (environ 500 mots)

Si votre projet :

* touche aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment en tenez-vous compte?
* inclut la participation d’individus d’une communauté des Premières Nations, des Inuits et des Métis, comment abordez-vous les questions d’intégrité, d’authenticité et de soutien communautaire?
* permet d’explorer des traditions (comme les cérémonies ou d’autres formes de partage de connaissances communes), comment votre démarche s’inscrit-elle dans les traditions culturelles et les respecte-t-elle? Comment observe-t-elle les protocoles?
1. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 500 mots)

Par exemple, vous pouvez fournir une mise en contexte de votre pratique ou de votre projet, notamment de l’information concernant votre relation avec les communautés autochtones avec lesquelles vous êtes en lien, ou avec qui vous prévoyez travailler. Il peut s’agir de communautés géographiques, sociales, culturelles, artistiques ou axées sur une nation autochtone. Vous pouvez inclure toute information que vous considérez comme pertinente. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un agent de programme.

1. **Il vous incombe de vous conformer à toutes les mesures régionales ou nationales relatives à la santé publique et aux voyages lorsque vous menez des activités financées par le Conseil des arts du Canada. Si des mesures de santé publique ou de voyage ont actuellement une incidence sur votre projet, décrivez les précautions que vous prenez pour vous conformer à ces mesures.** (environ 250 mots)

## TYPE D’ACTIVITÉ

1. **Type d’activité** (vous pouvez cocher plus d’une case) **\***

**Créer** offre un soutien à la recherche, la production et la création de nouvelles œuvres dans toutes les disciplines artistiques.

[ ] Recherche [ ] Discours critique (y compris la recherche ou la rédaction)

[ ] Création [ ] Résidences

[ ] Production [ ] Collaborations

[ ] Autres activités liées à **Créer** (veuillez décrire, environ 25 mots)

**Connaître** offre un soutien à la conservation, à l’entretien, à l’innovation, à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.

[ ] Mentorats

[ ] Formation artistique

[ ] Initiatives communautaires visant à inspirer les jeunes par les pratiques artistiques

[ ] Préservation des connaissances traditionnelles par les pratiques artistiques

[ ] Accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle

[ ] Préservation des connaissances traditionnelles par les pratiques artistiques

[ ] Transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques

[ ] Collaborations

[ ] Autres activités liées à **Connaître** (veuillez décrire, environ 25 mots)

**Partager** offre un soutien à la diffusion, à l’exposition, à la présentation et à la distribution d’œuvres réalisées par des individus des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui enrichissent et favorisent l’engagement des collectivités au Canada et à l’étranger.

[ ] Expositions locales, régionales, nationales ou internationales

[ ] Mise en œuvre de stratégies de diffusion et d’objectifs organisationnels

[ ] Collaborations

[ ] Activités d’édition

[ ] Rassemblement portant sur des pratiques artistiques

[ ] Activités de rayonnement

[ ] Présentations, festivals et vitrines

[ ] Événements de réseautage comportant des pratiques artistiques

[ ] Marketing et publicité

[ ] Autres activités liées à **Partager** (veuillez décrire, environ 25 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes. \***
2. **Montant demandé** (peut atteindre 100 000 $) **\***

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez la notice biographique des participants clés concernant les aspects artistiques, culturels et techniques de votre projet, le cas échéant.**
2. **Joignez une lettre d’invitation, d’entente ou de confirmation de vos principaux participants, partenaires, des organismes ou des événements, le cas échéant.**

Donnez le plus de renseignements possibles à propos des dates des événements, des lieux, des artistes, du cachet des artistes ou de toute autre contribution financière.

1. **Donnez des renseignements à propos des partenaires ou des organismes d’accueil/communautés, le cas échéant.**

Maximum d’une page pour chacun des partenaires ou organismes/communautés.

1. **Joignez un plan de travail détaillé, y comprisles principales étapes et dates d’achèvement, ainsi qu’un échéanicier. \***
2. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez joindre :**
* une lettre ou un courriel d’entente de votre mentor
* une notice biographique à jour pour le mentor que vous avez choisi.

La lettre d’entente d’une page doit comporter les détails de l’entente, y compris les services offerts par votre mentor et le nombre d’heures que vous aurez travaillées ensemble. Donnez le plus de renseignements possible.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre des exemples pertinents de vos œuvres antérieures et de celles des principaux participants. \***